

N° 47

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1963 (2^e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

ARMÉES

Section Marine

Par M. André MONTEIL,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, vice-présidents ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Georges Dardel, Roger Duchet, Edgar Faure, Jean Filippi, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean Lacaze, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Etienne Le Sassier-Boisauné, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, François de Nicolay, Henri Parisot, Jean Peridier, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver, N...*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 22 et annexes, 25 (tome II, annexe 41), 111 (tomes I et VI) et in-8° 9.

Sénat : 42 et 43 (annexe 42) (1962-1963).

I. — Analyse du budget Marine.

Dans le cadre d'un Budget militaire qui, tel qu'il est sorti des délibérations de l'Assemblée Nationale, s'élève à 18.485 millions de francs de crédits de paiement et à 9.239 millions de francs d'autorisations de programme, la part de la Marine s'établit à 2.691 millions de francs de crédits de paiement, dont 58 % au titre III et 42 % au titre V, et à 1.483 millions de francs d'autorisations de programme, inscrits pour l'essentiel au titre V, qui se monte à 1.365 millions de francs.

Analyse des dépenses ordinaires.

1. — Les dépenses ordinaires subissent une augmentation globale de 3,5 %, résultant pour la majeure partie de mesures acquises, d'une certaine amélioration de la condition matérielle des personnes et de l'ajustement aux coûts.

Cette augmentation masque le caractère négatif de l'ensemble des « mesures nouvelles » et ne doit pas donner le change sur un effort de compression, qui se traduit par des économies sur les effectifs et sur les combustibles et par un manque à gagner général.

La réduction des effectifs militaires d'environ 1.500 hommes, soit 2 %, ne découle pas, en ce qui concerne la Marine, de la fin de la guerre en Algérie : elle a été imposée par des considérations strictement financières. Elle est en contradiction avec la mise en œuvre de plans d'armement toujours honorés au plus juste, avec l'impératif de la stabilité du personnel, avec les objectifs du Plan à long terme enfin.

La diminution massive de 24 % des crédits affectés aux combustibles et aux carburants, permise semble-t-il par l'état actuel des stocks, ne saurait être reconduite sans danger en 1964.

Dans le domaine de l'entretien des matériels de la Flotte et de l'Aéronautique navale, comprimé depuis quinze ans par les nécessités prioritaires de l'investissement, la maigre augmentation accordée pour 1963 est en fait absorbée par les hausses économiques.

En dépit de l'accroissement, en tout état de cause faible, du titre III, l'insuffisance des crédits de fonctionnement continuera à faire peser un handicap sur la disponibilité des Forces, sur leur mise en œuvre et en définitive sur la valeur opérationnelle de la Marine.

Analyse des dépenses en capital.

2. — Pour ce qui concerne les dépenses en capital, le domaine des crédits de paiement appelle peu d'observations ; c'est dans celui des autorisations de programme que réside la véritable santé d'un titre V.

La situation réelle est ici sans rapport avec l'augmentation apparente de 46 % suggérée à première vue par le chiffre de 1.365 millions de francs inscrit au budget.

En effet, une partie des crédits ouverts ne constitue qu'une opération de nature comptable, qui concerne les 215 millions de francs du Bréguet « Atlantic », votés en 1961, transférés au poste Atome-engin de la Section commune par la loi de finances rectificative de juillet 1962, et aujourd'hui rendus à la Marine.

Les autorisations de programme du titre V propres à l'exercice 1963 ne sont donc réellement que de 1.150 millions de francs. Leur progression par rapport à 1962 n'est plus que de 23 %, et leur proportion dans le total ouvert aux Armées passe de 16 % à 14 %.

De plus, la nécessité de pouvoir disposer en 1963, pour des raisons de commande dans le cadre d'une série, de 330 millions de francs pour l'achat aux Etats-Unis du chasseur embarqué « Crusader », a conduit le Gouvernement à modifier de façon importante le projet initial de budget.

Un amendement déposé le 29 décembre majorait de 55 millions de francs le montant des autorisations de programme ouvert au Ministre des Armées, et il transférait à l'opération « Crusader » estimée prioritaire 26 millions de francs affectés à des chapitres divers et surtout 304 millions de francs alloués déjà aux constructions neuves de la Flotte dans les Budgets 1961 et 1962, ou prévus à cette fin dans le Projet initial de Budget 1963, et même dans le futur Budget 1964, amputé par avance de 55 millions.

La mesure équivalait à annuler deux tranches annuelles de constructions de navires, en particulier la troisième Frégate lance-engins du Plan. Elle détruisait pratiquement la planification de la Marine, et lourde de conséquences sur le plan social, elle devait entraîner d'ici à 1965 des licenciements de près de 20 % des effectifs ouvriers des arsenaux de Brest et de Lorient.

Devant les positions exprimées sur cette affaire à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a déposé le 24 janvier un

Amendement modifié, qui tout en maintenant le lancement de l'opération « Crusader », rétablit au Budget 1963 les 168 millions de la Frégate. Cette modification constitue une demi-mesure, puisque 136 millions de constructions de navires demeurent annulés ; demi-mesure par ailleurs incertaine, puisque les 168 millions de la Frégate sont, quant à eux, « bloqués ». Les effets du mode de financement adopté pour l'achat du « Crusader » demeurent très graves au double plan militaire et social

En définitive, si l'on tient compte des données réelles, les Autorisations de programme accordées à la Marine pour 1963 marquent en fait une diminution par rapport à 1962, et leur part dans le total de l'investissement militaire tombe à 12 %.

Le Titre V 1963 s'inscrit dans l'ère de stagnation, sinon de recul, des dernières années.

3. — En tout état de cause, ce Budget est significatif à deux égards.

D'une part, il lance deux opérations majeures :

— celle du Sous-marin atomique proprement dit qui est avancée d'une année ;

— et celle du « Crusader ».

D'autre part, il augmente de 40 % le poste de l'Infrastructure, dont l'accroissement traduit deux faits de nature différente : l'un négatif, correspondant à une partie des frais de repliement d'Algérie sur la Métropole ; l'autre positif correspondant à la construction d'une base aérienne à Landivisiau dans le Finistère.

Cette dernière opération, financée à près de 60 % par l'O. T. A. N. est l'heureux complément du développement important de l'infrastructure métropolitaine de l'Aéronautique navale entrepris après la guerre. Elle rétablit en particulier l'équilibre entre le Ponant et le Levant.

*

* *

II. — Bilan et perspectives.

Au-delà d'une analyse strictement budgétaire, quelle est la situation dans les faits, quelles sont les prévisions d'évolution ?

L'opération « Sous-marin atomique ».

4. — Le Plan 1960-1964 a fixé à la Marine pour premier objectif d'ouvrir la voie dans un domaine nouveau par ses techniques, ses coûts, sa destination même, celui de la mise en œuvre à partir de la mer, de l'engin balistique à grande portée et à ogive thermonucléaire, dit « engin stratégique ».

L'opération apparaît aujourd'hui engagée de façon décisive :

- les études et expérimentations du réacteur prototype à terre du sous-marin atomique se poursuivent de façon satisfaisante ;
- le lancement de la construction du navire lui-même est fait avec une année d'avance par son inscription anticipée au Budget 1963 ;
- la destination du sous-marin, que ne précisait pas la loi-programme, a été définie au début de 1962 : il sera lanceur de l'engin stratégique M. S. B. S. (Mer-Sol, Balistique-Stratégique) ;
- les études et expérimentations du « tronc commun » et de la « navalisation » de l'engin se poursuivent conformément aux plans.

A cet égard, la décision a été prise au début de 1962 de construire à partir des éléments de coque de l'ex-Q 244 un sous-marin à propulsion classique, le Q 251, pour l'expérimentation en vraie grandeur du M. S. B. S.

L'opération, rendue possible par la livraison de l'Uranium américain en vertu de l'accord de 1959, est tributaire de l'entreprise atomique générale de la France, visant, en particulier, à la production de la matière première ; on se réjouit de l'annonce récente de la mise en route correcte de l'usine pilote du groupe de Pierrelatte.

Tels sont les éléments d'une situation qui apparaît satisfaisante au double plan des résultats techniques et des délais.

La situation des Forces conventionnelles au 1^{er} janvier 1963.

5. — Dans le domaine conventionnel, une Marine de conception postérieure à la guerre, pour l'ensemble de réalisation française, donc homogène et relativement moderne, aura, en 1963, lorsque entreront en service le Porte-Avions « Foch » et de nombreux « Etendards », pratiquement remplacé une Marine héritée de la guerre, pour une large part faite d'apports étrangers, souvent hors d'âge et de valeur opérationnelle médiocre.

De plus, l'aboutissement escompté à échéance proche de plusieurs études et expérimentations dans le domaine des équipements et des armes, est près de rendre techniquement possible une large modernisation des Forces.

Au passif du bilan, le volume de la Marine peut être estimé inférieur de 30 à 40 % aux besoins minimum de la double mission d'intervention et de défense. Certaines catégories de matériels sont même totalement déficientes, ainsi la chasse tout temps embarquée et l'aviation embarquée de couverture radar.

De plus, sur le plan qualitatif, qui conditionne la valeur opérationnelle véritable, on constate que, dans leur ensemble, les moyens militaires qui équipent nos Forces sont d'une conception datant de plus de dix ans.

Au problème de la « reconstitution » de base des moyens conventionnels qui a été celui de la période 1947-1960 succède celui d'un renouvellement quantitatif — sinon d'une expansion — et d'un renouvellement qualitatif, posé en termes d'une ampleur massive.

Le programme de renouvellement des moyens conventionnels.

6. — Quelles sont devant cette situation les prévisions d'évolution ?

Un programme de renouvellement, calculé au plus juste au regard des missions de la Flotte, a été établi en 1960 pour cinq ans, dans les limites financières étroites imposées par la priorité accordée à l'objectif nucléaire stratégique.

Son ampleur étant ce qu'elle est, que dire de l'exécution ?

L'opération nucléaire, classée en priorité absolue, a déjà imposé à son profit des transferts de crédits ; les aléas financiers de certains programmes, notamment ceux de l'Aéronautique navale, multiplient les coûts unitaires et diminuent d'au-

tant les séries prévues ; avant tout, peut-être, le poids d'une modernisation de plus en plus impérative s'avère de plus en plus lourd.

L'exécution du Plan est en définitive jalonnée de délais, de réductions, d'abandons parfois.

7. — L'affaire du « Crusader » vient à nouveau bouleverser un Plan déjà fort malmené.

On sait que les Forces navales devront disposer pendant longtemps encore, au minimum pendant une génération d'avion, d'une défense aérienne pilotée, seule capable d'engager les bombardiers au-delà de la distance de tir des engins tactiques air-sol, plusieurs fois supérieure aux portées des engins contre avions attendus dans nos Forces, le « Tartar » américain et le « Masurca » français. Rappelons ici que pour la raison de son ampleur financière, l'étude de l'engin CA à grande portée « Masalca » a dû être abandonnée en 1961.

Or, l'« Aquilon » achève aujourd'hui sa carrière. Depuis 1955, la Marine se préoccupe de son remplacement, mais tous les projets ont dû l'un après l'autre être abandonnés du fait de l'investissement exorbitant au regard de la faible série à réaliser. La « navalisation » du « Mirage III », quant à elle, revenait pratiquement à l'étude d'un appareil nouveau.

De plus en plus pressée par le temps, la Marine a dû alors envisager l'achat d'un appareil existant, pouvant être mis en œuvre par nos Porte-avions : le « Crusader » de la Marine américaine, qui apparaît à l'heure présente comme le meilleur intercepteur tout temps, monoréacteur, embarqué.

Il est bien sûr regrettable d'avoir à faire appel à l'Étranger, mais cette Assemblée n'est pas sans savoir que l'opération est peut-être la condition de la vente d'engins sol-sol produits par l'Industrie aéronautique française. En tout état de cause, il apparaît certain que la Marine aura des « Crusader » maintenant, ou qu'elle n'aura rien en fait de chasse.

La décision de combler le vide dans la défense aérienne à la mer, connue par le Parlement sous la forme de l'amendement du 29 décembre à l'article 16 du projet de budget, était nécessaire : la Commission de la Défense de cette Assemblée se félicite qu'elle ait été prise. Les conditions de son financement déjà décrites sont, en revanche, déplorables : j'aurai à revenir là-dessus.

Perspectives.

8. — La situation de la Marine au 1^{er} janvier 1963, à deux ans du terme du premier Plan quinquennal, peut en définitive se résumer de la sorte.

Dans le domaine du Système d'armes Sous-marin atomique, MSBS, la « percée » est en cours. Sous réserve d'éventuels déboires, l'entrée en service du premier sous-marin nucléaire stratégique semble pouvoir être raisonnablement escomptée pour la fin de l'actuelle décennie, conformément aux plans initiaux.

Dans le domaine des Forces conventionnelles, c'est-à-dire toutes les Forces, à l'exception du sous-marin atomique, voici où en est l'exécution d'un Programme insuffisant dès l'origine :

- le renouvellement de la Flotte de combat de Surface prévu à 3 Frégates lance-engins attendues pour 1966, 1967 et 1968, risque, si le troisième bâtiment n'est pas débloqué, de tomber à 2 Frégates, dont la première au surplus ne doit entrer en service qu'en 1967.
- la Flotte des « Etendard » est réduite de 100 à 90 appareils. Son adaptation à l'emport de la bombe A n'est pas acquise, faute d'affecter les crédits nécessaires à l'étude indispensable.
- les premières tranches de 27 Bréguet « Atlantic » et de 30 hélicoptères lourds « Frelon » paraissent devoir être réduites dans des proportions considérables et encore incertaines.
- le programme des moyens amphibies est amputé de 80 % ; celui du soutien logistique mobile de 40 % ; celui des petits bâtiments de défense côtière a quasiment disparu.
- enfin, les crédits pour les études, les expérimentations, les lancements de série des matériels nouveaux, en un mot pour la modernisation des équipements et des armes, se révèlent chaque jour plus insuffisants.

La tendance du renouvellement est négative, fortement négative : la courbe est inexorablement décroissante.

*

* *

III. — Les problèmes majeurs posés au 1^{er} janvier 1963.

L'analyse de la situation et des prévisions permet de dégager, par-delà les colonnes du document budgétaire qui nous est présenté, les problèmes fondamentaux.

La Marine et la Force nucléaire stratégique.

9. — Au moment où le Budget 1963 nous convie à un effort massif en faveur des armements atomiques, et où l'offre est faite à la France de se joindre à une Force nucléaire « multilatérale » qui devrait, dans sa seconde étape, se composer de sous-marins dont les Etats-Unis offrent de fournir les fusées MSBS — les « Polaris » — le premier problème posé est celui de la place de la Marine dans la Force nucléaire stratégique française, et plus généralement celui des modalités de la réalisation de cette Force.

A la suite de notre collègue, Rapporteur du Budget de la Section commune des Armées, je dirai que, sur les principes, la controverse des dernières années apparaît dépassée. Elle n'a pas été inutile, car le dialogue est indispensable, mais on ne saurait imaginer un retour en arrière : il est avéré que, d'une manière ou d'une autre, la France sera dotée d'armements nucléaires.

Il demeure que les modalités financières, techniques et politiques de leur réalisation retiennent toute notre attention.

10. — La décision prise au début de 1962 que le sous-marin à propulsion atomique, actuellement en cours de réalisation, serait lanceur de l'engin balistique stratégique, et les termes du rapport sur l'exécution des programmes militaires présenté par le Gouvernement en décembre 1962 donnent à penser qu'il est envisagé de placer sur mer la seconde génération de la Force nucléaire stratégique française, ou tout au moins partie de cette Force.

Ce choix ne pourrait être accueilli ici qu'avec la plus grande satisfaction ; pour des raisons techniques d'abord, la solution apparaissant réalisable puisqu'elle est ailleurs réalisée, et mise en valeur par la décision des Bahamas ; pour des raisons opérationnelles, dont l'exégèse a été faite ici-même en son temps ; pour la raison enfin que, de tous les systèmes d'armes nucléaires stratégiques, le système marin est le moins apte à attirer une contre-batterie monstrueuse pour un pays de faible étendue et de dense peuplement.

La « percée » a été constatée sur le plan technique ; le but est alors aujourd'hui de définir ampleur et délais : atteindre à une échéance raisonnable, disons 1970-1975, au nombre minimum de sous-marins en deçà duquel le rendement opérationnel de l'effort consenti serait faible. Même si la France doit un jour considérer positivement ce qu'on appelle « l'offre Polaris », l'entreprise demeure gigantesque.

Or, dans la mesure où l'on peut être éclairé sur la réalité des choses par les documents budgétaires, très précisément par la loi de finances rectificative de juillet 1962, il apparaît que l'objectif de l'engin stratégique aéroporté, l'ASBS (Air-Sol-Balistique-Stratégique) est poursuivi de pair avec le MSBS. L'abandon de ce système d'armes par les Américains pour des raisons d'extrême complexité technique, sanctionnée par une série d'échecs en dépit des sommes énormes investies dans le Projet, n'est pas dès lors sans provoquer quelque inquiétude si, de plus, on observe que l'abandon du Skybolt survient après la mise en veilleuse, il y a quelques mois, du Programme du bombardier B 70.

Il est souhaitable — nous dira-t-on — que toutes les voies possibles soient explorées. Cependant, certaines questions doivent être posées :

— existe-t-il des raisons de penser que la France peut réussir une opération que les Américains n'ont pu mener à bien, en dépit de leur technologie avancée, dans des limites financières et des délais acceptables ?

— de quel avion l'ASBS français doit-il être l'arme ?

— la France peut-elle conduire simultanément la réalisation des deux opérations également lourdes du MSBS et de l'ASBS ?

— peut-on envisager que l'une ou l'autre soit menée à bien sans disposer d'une priorité totale ?

Sur le plan technique encore, s'agissant de la Force de frappe dite intérimaire, qu'il est sage de considérer comme une force de bombardement moderne à très haute capacité plutôt que comme une force de « dissuasion », je ne peux que m'associer au Rapporteur de la Section Commune qui demande que l'adaptation de l'« Etendard » de la Marine à l'emport de la bombe A soit décidée et pas seulement envisagée. La première génération des armements atomiques de la France doit mettre à profit les possibilités d'emploi de nos Porte-avions, d'autant plus précieuses que l'aire de déploiement des Forces aériennes et terrestres tend à se restreindre au seul Hexagone.

11. — L'offre des Bahamas a fait rebondir de façon spectaculaire le problème des conditions politiques de la réalisation de nos armements nucléaires.

La France doit-elle, peut-elle poursuivre son entreprise seule, ou, forté des résultats acquis qui, n'en doutons pas, ont joué leur rôle dans la nouvelle conjoncture, doit-elle choisir délibérément la coopération organique ?

Une voie est offerte, celle de Nassau, celle d'une Force intégrée à l'OTAN. Elle ne fait apparemment qu'entrouvrir la porte d'un Club jusqu'alors tenue jalousement fermée, mais elle est sans doute riche de virtualités de vraie coopération si la bonne volonté prévaut d'un côté comme de l'autre.

Evidemment, l'acquisition d'un simple missile qui ne serait pas accompagnée d'échanges sur le plan de la réalisation de son support et de sa tête apparaît insuffisante : la dynamique de l'offre est ici à solliciter. Bien sûr, nos intérêts nationaux suprêmes, comme ceux des Britanniques, doivent être reconnus. Mais faut-il se raidir dans un refus pur et simple ou au contraire explorer, dans une négociation au niveau le plus élevé, toutes les chances d'un accord ?

L'insuffisance des Forces conventionnelles de la Marine.

13. — Le deuxième problème majeur posé à la Marine est celui du déclin de ses Forces conventionnelles qui apparaît beaucoup plus grave que toutes les prévisions qui pouvaient être faites à leur sujet il y a un an encore. Le prix payé par l'armement conventionnel au démarrage de l'opération Atome-engin a conduit au niveau d'alerte en dessous duquel la France risque de se trouver dans dix ans à la tête d'une modeste Force nucléaire stratégique, mais appuyée par des Forces conventionnelles tragiquement inférieures à leurs missions.

Ces missions demeurent cependant très diverses, dans leurs modalités, dans le temps et dans l'espace, puisqu'elles concernent tout, sauf l'acte suprême, que l'on veut éviter : l'échange thermo-nucléaire. Dans l'affaire de Cuba, si la dissuasion — d'ailleurs non proportionnelle — a joué à l'arrière-plan un rôle majeur, ce sont les Forces conventionnelles, très précisément de la Marine, localement écrasantes, qui ont fait le travail.

Or, l'écart dès aujourd'hui important entre les moyens et les besoins s'accroît à chaque étape de la réalisation du Programme, déjà très insuffisant à son point de départ.

En l'état actuel des choses, après l'achèvement, dans deux ans environ, des séries de l' « Etendard » et du « Crusader » et des constructions de complément en cours, la marine n'aura plus à attendre, pour une longue période de cinq années, de 1965 à 1970, que deux Frégates, peut-être trois si la troisième est débloquée, et un nombre réduit d' « Atlantic » et de « Frelon », cependant que l'ensemble de la Flotte actuellement en service, seulement partiellement modernisée dans ses équipements et dans ses armes, aura commencé à vieillir.

Alors, la mission de la « défense » devra se réduire et se concentrer ; la mission de l' « intervention », en tout temps, en tout lieu, second objectif prioritaire de la politique française, devra quant à elle subir une « revision déchirante ». Comment, en particulier, concilier cette priorité avec la pauvreté extrême de nos moyens amphibies et de soutien logistique mobile ?

14. — Les conclusions tirées de la situation ne laissent pas de doute sur le fait que seul un effort massif, entrepris au plus tard à partir de 1965, peut permettre à la France de disposer en 1975 de forces maritimes valables.

Pour renverser la tendance négative actuelle, pour réduire si possible l'écart entre les moyens et les besoins, pour faire face à la modernisation des équipements et des armes, nous savons que l'investissement consacré à la Marine doit au moins doubler pendant de longues années. Mais nous savons aussi que l'effort à consacrer aux armements nucléaires n'est pas près de pouvoir diminuer, quelles que soient les conditions politiques de la réalisation.

Le Gouvernement doit donc dire au Pays la somme de sacrifices qu'exige le double impératif nucléaire et conventionnel. La Nation, à qui l'on a peut-être imprudemment fait croire que le dégage-ment d'Algérie permettrait la réduction des charges militaires, doit être honnêtement, clairement informée que l'ambition de l'entreprise nécessite d'accroître l'effort pour la défense, ne serait-ce que pour le mettre au niveau, toutes proportions gardées, de l'effort américain ou britannique.

Avant que puissent être décidées les mesures de masse, il faut au moins dans un premier temps rétablir le maigre programme

de renouvellement des navires, réduit encore pour payer le « Crusader ».

A cet égard, on observera que jamais la part de la Marine dans l'effort d'investissement des Armées n'a été aussi faible qu'au budget 1963, où elle est passée de 14 %, taux de ces dernières années, à 12 %, chute de l'ordre de grandeur du prix de la Frégate bloquée.

On observera également que l'amendement n° 30 a été libellé comme il l'est, même dans sa forme modifiée, dans le souci de respecter le corset financier du Plan, alors que les chapitres de l'Atome-engin crèvent largement déjà, quant à eux, le plafond de la planification, selon les termes mêmes du Projet de Loi de Finances pour 1963.

La politique des Bases.

15. — La troisième affaire majeure d'actualité est celle des Bases. Le Budget 1963 révèle à ce sujet des contradictions qui ne sont pas sans poser le problème de la solidité de l'implantation militaire de la France hors Métropole, et son corollaire, la rentabilité de l'effort financier encore consenti.

1962 marquait l'arrêt des investissements à Bizerte et préférait la fermeture du vieil Arsenal de Sidi-Abdallah. Les 150.000 F inscrits encore pour cette année témoignent d'une longue agonie.

1963 consacre le déclin de Mers-El-Kébir, à qui il n'est plus alloué que 800.000 F d'autorisations de programme ; la gigantesque entreprise demeure inachevée : les portes pare-souffle atomique ne seront pas construites en l'état actuel des choses.

En revanche 90 millions de francs sont ouverts au Budget de la Section Commune des Armées pour la réalisation de la Base Interarmées, déjà dotée de 80 millions de francs par la Loi de Finances rectificative de juillet 1962.

Pour l'Outre-Mer, le Budget « Marine » double presque les crédits d'infrastructure des Bases et Points d'appui — crédits faibles il est vrai en valeur absolue — cependant que le Budget de la Section Commune augmente de 20 % l'investissement, après que la Loi de Finances rectificative de décembre 1961 ait ouvert un crédit de 10 millions pour la réalisation d'une Base à Port-Etienne.

En revanche, l'importante récession en cours de notre implantation en Afrique Noire est motivée selon les termes propres du document budgétaire par « l'évolution politique des pays d'Outre-

Mer », dont on peut se demander si elle ne va pas venir battre les murs de nos Bases.

16. — C'est en Algérie que la situation apparaît la plus inquiétante, dans la double optique de la réalisation des armements nucléaires et de la défense de la Méditerranée.

Moins de quatre mois après l'indépendance, le 15 Octobre, l'offensive était lancée contre la partie militaire des Accords d'Evian qui, à défaut de garanties solides du type Gibraltar qu'on nous avait ici même laissé entrevoir, il y a un an, concèdent, à la France l'utilisation de la Base de Mers-el-Kébir et des sites d'expérimentation du Sahara, et des facilités de circulation aérienne et terrestre. Limitée d'abord à l'aspect atomique de l'implantation française, l'offensive s'est rapidement étendue et, le 13 Décembre, le Chef du Gouvernement algérien posait le problème dans son ensemble sans aucune ambiguïté :

« En temps opportun, et c'est la première fois que je le dis publiquement, nous nous proposons de réviser les Accords d'Evian en ce qui concerne les Bases militaires françaises sur notre sol. »

A la menace diplomatique, qui connaîtra comme à l'ordinaire des hauts et des bas, mais se développera inexorablement, soyons-en assurés — si elle n'est pas enrayée — correspond une dégradation dans les faits. Citons seulement les difficultés ouvrières à Mers-el-Kébir, les décisions successives de repliement sur la Métropole d'une infrastructure industrielle naguère en plein essor et enfin la lassitude extrême des cadres.

Ce que l'on peut appeler le « processus de Bizerte » semble avoir commencé.

17. — Le Sénat souhaite dans ces conditions être éclairé sur la situation réelle et sur les intentions françaises.

Concernant l'Outre-Mer, la récession actuelle de l'implantation militaire amorce-t-elle un abandon, ou constitue-t-elle un repli sur un dispositif réduit à ses points vitaux ?

Concernant l'Algérie, le Gouvernement entend-il s'en tenir aux Accords du 19 mars 1962 et, refusant de s'engager dans un processus de contestation qui ne peut conduire qu'à la

débâcle, entend-il utiliser à leurs fins naturelles les installations dont la France a la jouissance ?

Sinon, comment est-il envisagé de procéder aux expérimentations dont dépend la réalisation des armements nucléaires français ? Faut-il croire à la nouvelle parue dans la presse le 9 Janvier, selon laquelle une Base d'expérimentation serait en cours de construction dans l'Archipel des Marquises ? Mais alors, ne faut-il pas redouter, à la fois, de lourdes dépenses et un retard important dans les expérimentations ?

Sur le plan opérationnel, est-il envisagé une solution de rechange à l'implantation dans Mers-el-Kébir, à l'accès libre aux rades voisines, ou va-t-on nous déclarer maintenant que cette base, au profit de laquelle l'infrastructure métropolitaine a été sacrifiée pendant quinze ans, aurait cessé d'être la position vitale pour la défense de la Méditerranée, à la charnière de l'Atlantique et de la Mer intérieure, de l'Afrique et de l'Europe ?

*
* *

IV. — Conclusion.

18. — En conclusion, le Budget qui nous est présenté pour la Marine pour 1963 demeure dans la ligne des budgets notoirement insuffisants des cinq dernières années. Il aggrave la situation dans le domaine des Forces conventionnelles, c'est-à-dire de la Marine entière à l'exception du seul Sous-marin nucléaire à destination stratégique, au point que le niveau d'alerte apparaît franchi.

L'effort massif est à faire dans le cadre de la planification, à partir de 1965. Il faut comprendre que si les Titres V de la Marine ne sont pas alors au moins doublés, l'écart entre les moyens et les missions deviendrait tel qu'une révision fondamentale des missions s'imposerait.

Pour l'immédiat, la Commission de la Défense de cette Assemblée demande au Gouvernement de donner l'assurance que le blocage de la troisième Frégate lance-engins est un blocage provisoire, de courte durée ; et elle lui demande de s'engager à rétablir au Budget de 1964 les autres constructions annulées par l'Amen-

dement n° 30 rectifié. Sous cette réserve, la Commission de la Défense n'a pas cru devoir donner un avis défavorable à un Budget qui a le mérite de lancer deux opérations essentielles : celle du Sous-marin atomique et celle du remplacement de la chasse embarquée.

La Commission souhaite enfin que la Nation soit pleinement informée que le double objectif d'une Force nucléaire stratégique et de Forces conventionnelles valables ne sera pas atteint sans un effort accru de sa part.

19. — A un moment où des décisions cruciales sont sollicitées par l'événement, le Sénat doit être informé de la politique suivie dans le domaine atomique.

Sur le plan technique, votre Commission souhaite que dans le cadre des programmes à moyen terme un choix décisif soit fait en faveur d'un seul système d'armes. Il lui apparaît que, dans l'état actuel des choses, ce choix doit se porter sur le sous-marin à propulsion nucléaire, lanceur de l'engin balistique stratégique.

Sur le plan politique, la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces armées est en droit de demander au Gouvernement si, compte tenu du caractère des menaces qui pèsent sur l'indépendance et l'existence même de la France, compte tenu de nos alliances et de nos engagements, compte tenu enfin des possibilités techniques, financières et démographiques de notre Pays, la voie la plus sage et la plus efficace est bien celle qui a été choisie, et s'il ne conviendrait pas, au contraire, pour mieux assurer la sécurité et la liberté de notre Pays, d'explorer toutes les voies offertes par le développement de la Communauté atlantique et la construction d'une véritable Union politique de l'Europe.

20. — Enfin, votre Commission souhaite que le Gouvernement éclaire cette Assemblée sur la politique suivie dans le domaines des Bases. S'agissant de l'Algérie, où la situation apparaît particulièrement incertaine, elle estime que la France doit affirmer son maintien, avec la pleine utilisation des bases de stationnement et des sites d'expérimentation, ou qu'elle doit tirer les conséquences extrêmes de la politique de dégagement, avant que de nouveaux et nombreux millions soient investis encore à fonds perdus. Bizerte ne doit pas être recommencé.